

L'Institut de Recherche en Géopolitique et d'Etudes Stratégiques (IRGES) est, en République Démocratique du Congo, le principal centre indépendant de recherche, de formation, d'information et de débat sur les grandes questions internationales. Créé en 2016 par le Professeur Kabwita Kabolo Iko, l'IRGES est un établissement d'utilité publique reconnu par les Arrêtés-Ministériels N°MIN.RST/CAB.MIN/054/2018 portant agrément des activités scientifiques et technologiques de l'Institut de Recherche en Géopolitique et d'Etudes Stratégiques et N°125/CAB/MIN/CA/PKB/2018 accordant avis favorable valant autorisation de fonctionnement de la Maison d'éditions IRGES.

Il n'est soumis à aucune tutelle administrative, définit librement ses activités et publie régulièrement ses travaux. Il associe, au travers de ses études et ses débats, dans une démarche interdisciplinaire, décideurs politiques et experts à l'échelle internationale et dispose d'un personnel-ressource capable de réfléchir largement sur les domaines indiqués et de proposer en forme textuelle et contextuelle des orientations, de la documentation et même des projets finalisés.

DOMAINES DE RECHERCHE

Prospections diplomatiques et géopolitique africaine
Organisations intergouvernementales et Intégration régionale
Etudes stratégiques sur le monde asiatique
Résolution des conflits, Conseil stratégique et prospection sur la paix et la sécurité
Pratique de négociation internationale et d'affaires
Droits humains et Droit humanitaire
Gender et Promotion des droits de la femme
Pratiques démocratiques et de bonne gouvernance
Communication, Coaching politique et Relations publiques
Marketing politique et leadership axés sur les résultats
Développement durable, Environnement et Ecologie
Management des projets nationaux et internationaux
Statistiques, Etudes économiques et sociales
Santé publique
Intelligence Artificielle et Télécommunications
Psychopédagogie

SERVICES OFFERTS

Formations
Réunions scientifiques
Gestion de projets
Revue Intelligence Stratégique
Accueil de stagiaires
Consultation d'experts
Bibliothèque numérique et en dur
IRGES éditions

L'Institut de Recherche en Géopolitique et d'Etudes Stratégiques (IRGES) est ouvert et intéressé vis-à-vis de toutes personnes, structures, institutions, entreprises ou organisations dont les domaines d'interventions et les services susmentionnés pourraient être de plus utiles à leur progrès, leur rentabilité, leur notoriété et leur reconnaissance populaire.

E-ISSN : 3006-5488 ; P-ISSN : 3006-547X
<https://doi.org/10.62912/JYTU3565>
www.revue-is.org



Maquette couverture : Editions IRGES Kinshasa-Gabrie

PARTENARIAT STRATEGIQUE USA-RDC

Enjeux, opportunités & appropriation effective

2026



3^{ème}

GRANDE CONFERENCE

CORPS DE L'ELITE SCIENTIFIQUE DE L'UDPS
CES-UDPS

THEME

PARTENARIAT STRATEGIQUE USA-RDC

Enjeux, opportunités & appropriation effective

Du 22 au 23 Juin 2026 - HILTON KINSHASA

NUMERO SPECIAL

«La science au service au peuple»



**INSTITUT DE RECHERCHE EN GEOPOLITIQUE ET
D'ETUDES STRATEGIQUES**

Revue
Intelligence Stratégique

Vol. 009, Numéro Spécial, Juillet 2026

E-ISSN : 3006-5488, P-ISSN : 3006-547X

<https://doi.org/10.62912/JYFU3565>



Siège social : 292, avenue Mweka, Commune de Lingwala, Kinshasa, République
Démocratique du Congo.

Téléphone : +243 89 7175 074 ; 82 006 1696

E-mail : felly.lukunga@revue-is.org, article@revue-is.org, info@revue-is.org ;

Internet : www.revue-is.org ; www.irges.org

Europe : 59, Rue du Rhône, 1204 Genève, Suisse, + 41 22 810 88 68, Chambre de
Commerce Suisse-RD Congo, info@ccsc.ch



Revue Intelligence Stratégique
Journal des publications scientifiques

Volume 9, Numéro Spécial

Juillet 2026

p-ISSN : 3006-547X ; e-ISSN : 3006-5488

<https://doi.org/10.62912/CES-UDPS0018>

www.revue-is.org

**CLIMAT DES AFFAIRES ET ATTRACTIVITÉ DES INVESTISSEMENTS
AMÉRICAINS EN RDC : ALIGNEMENT SUR LES STANDARDS DU
PARTENARIAT USA-RDC ET RÉFORMES DE SÉCURISATION POUR LA
PÉRIODE 2026-2028**

Cyprien MULUMBA TSHIENDA

Professeur des universités, Docteur en Sciences Economiques

RÉSUMÉ

Cette étude analyse les obstacles qui limitent l'attractivité des investissements américains en République démocratique du Congo malgré son important potentiel en minerais critiques. Elle met en évidence quatre contraintes majeures, à savoir l'instabilité fiscale, les retards de remboursement de la TVA, la complexité administrative et la lourdeur documentaire. Pour y remédier, elle propose une stabilisation fiscale de dix ans, un remboursement de la TVA en quatre-vingt-dix jours, la création d'un guichet unique de l'investisseur minier et la simplification des procédures. La mise en œuvre de ces réformes entre 2026 et 2028 pourrait accroître les investissements américains, créer des emplois et favoriser la transformation locale des minerais.

Mots-clés : *Climat des affaires ; Investissements directs étrangers ; Partenariat USA-RDC ; Réformes institutionnelles ; Gouvernance minière.*

ABSTRACT

This study analyzes the obstacles that limit the attractiveness of U.S. investment in the Democratic Republic of the Congo despite its significant potential for critical minerals. It highlights four major constraints: fiscal instability, delays in VAT refunds, administrative complexity, and excessive paperwork. To address these issues, the study proposes a ten-year fiscal stabilization plan, VAT refunds within ninety days, the creation of a one-stop shop for mining investors, and the simplification of procedures. Implementing these reforms between 2026 and 2028 could increase U.S. investment, create jobs, and promote the local processing of minerals.

Keywords : *Business climate; Foreign direct investment; U.S.-DRC partnership; Institutional reforms; Mining governance.*

INTRODUCTION

L'accélération de la transition énergétique mondiale et le développement des technologies bas carbone ont profondément reconfiguré la géographie des investissements internationaux dans les minerais critiques. Les besoins croissants des industries des batteries électriques, des énergies renouvelables, de l'aéronautique et de la défense placent désormais le cobalt, le cuivre, le lithium, le nickel et les terres rares au cœur des stratégies industrielles des grandes puissances économiques (Agence internationale de l'énergie [AIE], 2024 ; OCDE, 2023). Dans ce contexte, la République démocratique du Congo (RDC), qui concentre environ 70 % des réserves mondiales de cobalt, ainsi que d'importants gisements de cuivre, de lithium, de coltan et d'autres minerais stratégiques, occupe une position géoéconomique de premier plan dans les nouvelles chaînes de valeur mondiales.

Par ailleurs, les projections sectorielles estiment à près de 100 milliards USD le volume potentiel des investissements miniers attendus entre 2026 et 2035, illustrant l'importance stratégique de la RDC dans les politiques internationales de sécurisation des approvisionnements. Cette évolution s'inscrit dans le renforcement du partenariat stratégique entre les États-Unis et la RDC, fondé sur la volonté commune de développer des chaînes d'approvisionnement critiques plus résilientes, transparentes et conformes aux principes de bonne gouvernance.

Les institutions financières américaines, notamment la U.S. International Development Finance Corporation (DFC) et l'Export-Import Bank of the United States (EXIM Bank), accordent désormais une attention particulière aux conditions institutionnelles, fiscales, environnementales et juridiques qui garantissent la sécurité des investissements de long terme (DFC, 2024 ; EXIM Bank, 2024). Dès lors, la qualité du climat des affaires devient un déterminant majeur de la compétitivité internationale des économies riches en ressources naturelles.

Malgré l'importance de son potentiel géologique, la RDC demeure confrontée à plusieurs contraintes structurelles qui limitent son attractivité auprès des investisseurs internationaux. Les données présentées par l'American Chamber of Commerce (AmCham RDC) montrent que les investisseurs américains identifient principalement quatre obstacles majeurs. Il s'agit de l'instabilité fiscale (67 %), des retards de remboursement de la TVA (78 %), de la complexité administrative liée à la multiplicité des autorisations (82 %) et de l'instabilité fiscale (67 %), les retards de remboursement de la TVA (78 %), la complexité

administrative liée à la multiplicité des autorisations (82 %) et la lourdeur documentaire (71 %).

Ces insuffisances augmentent les coûts de transaction, ralentissent les décisions d'investissement et réduisent la bancabilité des projets financés par les institutions américaines et internationales. En parallèle, les indicateurs macroéconomiques témoignent pourtant d'une dynamique favorable du secteur extractif. La croissance du PIB minier est demeurée soutenue entre 2020 et 2026, avec des performances particulièrement remarquables en 2022 (22 %), avant de se stabiliser à 9,4 % en 2026, selon les données de la Banque centrale du Congo. Cette évolution confirme que le potentiel économique existe, mais que son plein effet demeure conditionné par une amélioration durable du cadre institutionnel et réglementaire.

Face à cette réalité, les réformes institutionnelles proposées dans le cadre du partenariat USA-RDC ne visent pas à instaurer des régimes dérogatoires ou des avantages fiscaux exceptionnels, mais plutôt à rapprocher progressivement le climat des affaires congolais des meilleures pratiques internationales. Elles reposent sur quatre piliers complémentaires : (i) une stabilisation fiscale contractuelle garantissant la prévisibilité des investissements, (ii) un mécanisme sécurisé de remboursement de la TVA dans un délai de 90 jours, (iii) la création d'un Guichet unique de l'investisseur minier (One-Stop Shop) afin de réduire les délais administratifs et (iv) une simplification documentaire fondée sur la digitalisation des procédures administratives. Ces réformes répondent directement aux standards exigés par la DFC, l'EXIM Bank et les meilleures pratiques observées dans plusieurs juridictions minières compétitives.

La problématique centrale de cette recherche peut ainsi être formulée de la manière suivante : dans quelle mesure l'alignement du climat des affaires congolaises sur les standards internationaux du partenariat USA-RDC peut-il renforcer durablement l'attractivité des investissements américains et accélérer l'industrialisation du secteur minier congolais ? Plus spécifiquement, l'étude cherche à identifier les principaux obstacles institutionnels à l'investissement, à évaluer la pertinence des réformes proposées et à apprécier leurs effets économiques attendus sur la compétitivité, les flux d'investissements directs étrangers, la création d'emplois et la transformation locale des minerais stratégiques.

L'hypothèse retenue est qu'une mise en œuvre cohérente et progressive de ces quatre réformes structurantes permettrait de transformer la RDC d'une économie caractérisée par un fort potentiel géologique, mais un risque

institutionnel élevé, en une juridiction répondant aux standards internationaux de gouvernance des investissements. Une telle évolution renforcerait la crédibilité du partenariat stratégique USA-RDC, améliorerait la bancabilité des projets miniers et contribuerait à porter le stock des investissements américains à 25 milliards USD, à créer 100 000 emplois directs et à atteindre 35 % de raffinage local des minerais stratégiques d'ici 2032, conformément aux objectifs présentés dans la feuille de route 2026-2028.

I. CADRE CONCEPTUEL ET MÉTHODOLOGIE

I. 1. Cadre conceptuel

Le climat des affaires constitue l'ensemble des conditions institutionnelles, juridiques, économiques et administratives qui influencent les décisions d'investissement des entreprises nationales et étrangères (Banque mondiale, 2020 ; OCDE, 2023). Dans les économies riches en ressources naturelles, il représente un facteur déterminant de la compétitivité territoriale, car il conditionne la perception du risque, le coût du capital et la rentabilité attendue des projets d'investissement (North, 1990 ; Dunning, 1998).

Les théories contemporaines de l'investissement direct étranger (IDE), notamment le paradigme OLI (Ownership-Location-Internalization) développé par Dunning (1998), démontrent que l'abondance des ressources naturelles ne suffit pas à attirer durablement les capitaux internationaux.

Les investisseurs recherchent également un environnement institutionnel caractérisé par la stabilité réglementaire, la sécurité juridique, la prévisibilité fiscale, l'efficacité administrative et la rapidité des procédures publiques. Cette approche est aujourd'hui reprise par les principales institutions financières internationales, telles que la Banque mondiale, la Société financière internationale (IFC), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ainsi que par les agences américaines de financement du développement, notamment la U.S. International Development Finance Corporation (DFC) et l'Export-Import Bank of the United States (EXIM Bank).

Dans le contexte du partenariat stratégique USA-RDC, le climat des affaires est appréhendé comme un instrument de sécurisation des investissements productifs.

Les standards internationaux exigés par les institutions américaines reposent principalement sur quatre dimensions : la prévisibilité fiscale, garantissant la stabilité des charges fiscales pendant toute la durée des investissements ; la

sécurisation de la trésorerie, notamment par un remboursement rapide de la TVA à l'exportation ; la simplification administrative, réduisant les délais d'obtention des autorisations ; la digitalisation et la simplification documentaire, permettant une diminution substantielle des coûts de transaction. Ces quatre dimensions constituent précisément l'architecture des réformes proposées dans la présente étude.

I. 2. Fondements théoriques des réformes proposées

Les réformes institutionnelles proposées s'inscrivent dans l'approche de la nouvelle économie institutionnelle, selon laquelle la qualité des institutions influence directement la croissance économique en réduisant les coûts de transaction, les asymétries d'information et les risques liés à l'incertitude réglementaire (North, 1990 ; Williamson, 2000). Dans le secteur minier, les investissements sont caractérisés par : des montants financiers particulièrement élevés ; des périodes d'amortissement pouvant dépasser vingt ans ; une exposition considérable aux risques politiques et fiscaux ; une dépendance importante vis-à-vis des administrations publiques.

Dans ces conditions, toute modification imprévisible des règles fiscales ou administratives peut compromettre la rentabilité des projets et décourager les investisseurs internationaux. Les clauses de stabilisation fiscale, largement utilisées dans les industries extractives, répondent précisément à cet objectif en garantissant un environnement réglementaire stable pendant toute la durée des investissements (UNCTAD, 2023).

De même, la littérature économique souligne que la simplification administrative constitue l'un des leviers les plus efficaces pour améliorer la compétitivité des économies émergentes. La réduction du nombre d'autorisations, la digitalisation des procédures et la création de guichets uniques permettent généralement d'accroître la transparence, de limiter les coûts administratifs et de réduire les délais d'investissement (OCDE, 2023).

I. 3. Méthodologie de l'étude

Cette recherche adopte une démarche qualitative appuyée par l'analyse descriptive de données quantitatives issues des documents officiels présentés dans le cadre de la communication scientifique. Les principales sources mobilisées comprennent : les statistiques macroéconomiques publiées par la Banque Centrale du Congo (BCC) relatives à la croissance du secteur minier ; les enquêtes réalisées auprès des investisseurs américains par l'American Chamber of Commerce (AmCham RDC) ; les informations présentées par l'ANAPI concernant les

réformes du climat des affaires ; les standards opérationnels de la DFC, de l'EXIM Bank, ainsi que les recommandations de l'OCDE relatives à la gouvernance des investissements ; et le résumé scientifique accompagnant la présentation.

L'analyse repose sur une comparaison entre la situation actuelle observée en RDC et les standards internationaux applicables aux investissements américains. Cette approche comparative permet d'identifier les écarts réglementaires, administratifs et fiscaux qui limitent actuellement l'attractivité des investissements étrangers, puis d'évaluer la capacité des réformes proposées à réduire ces écarts. Les résultats sont ensuite interprétés à travers une analyse prospective des impacts attendus sur la compétitivité du secteur minier, l'amélioration de la bancabilité des projets et le renforcement du partenariat stratégique USA-RDC.

I. 4. Limites de l'étude

Tableau 1. Synthèse des standards internationaux (DFC, EXIM Bank, OCDE) comparés au climat actuel des affaires en RDC

Dimension	Standard international	Situation RDC	Réforme 2026-2028	Résultat escompté
Stabilité fiscale	Contrat 8-15 ans	IS 30 %, régime légal	Clause contractuelle 10 ans (>200 M USD)	Sécurité juridique accrue
TVA	Remboursement ≤90 jours	18 mois ; 1,2 Md USD immobilisés	Compte séquestre BCC ; paiement en 90 jours	Liquidité améliorée
Permis miniers	6 mois	12 autorisations ; 8 administrations ; 22 mois	Guichet unique (One-Stop Shop)	Permis délivrés en 6 mois
Documentation	<25 documents	38 documents	22 documents ; e-signature ; reconnaissance SEC/Delaware	-40 % de formalités
Résultat global	Environnement conforme DFC/EXIM	Risque élevé	Application coordonnée des 4 réformes	25 Md USD d'IDE ; 100 000 emplois ; 35 % raffinage local

Cette recherche repose essentiellement sur les données institutionnelles disponibles au moment de la présentation (juin 2026) et sur les projections économiques associées aux réformes envisagées. Les effets macroéconomiques présentés correspondent à des scénarios prospectifs fondés sur l'hypothèse d'une mise en œuvre intégrale des réformes prévues de 2026 à 2028. Ils devront être réévalués à mesure de l'évolution du contexte économique, juridique et géopolitique.

II. ANALYSE DU CLIMAT DES AFFAIRES EN RD CONGO : DIAGNOSTIC DES OBSTACLES À L'ATTRACTIVITÉ DES INVESTISSEMENTS AMÉRICAINS

II. 1. Un potentiel minier exceptionnel encore insuffisamment valorisé

La République Démocratique du Congo (RDC) dispose d'un des patrimoines miniers les plus abondants au monde. Le pays concentre près de 70 % des réserves mondiales de cobalt, environ 30 % des ressources mondiales en cuivre, ainsi que de vastes gisements de lithium, de coltan, de manganèse, d'étain, de nickel et de terres rares. Cette richesse confère à la RDC un avantage comparatif majeur dans le contexte de la transition énergétique mondiale, caractérisée par une demande croissante en minerais critiques destinés à la fabrication des batteries électriques, des véhicules propres, des équipements électroniques et des infrastructures énergétiques. Selon les projections présentées dans cette étude, le secteur minier congolais pourrait attirer près de 100 milliards USD d'investissements de 2026 à 2035, faisant de la RDC l'un des principaux pôles mondiaux d'investissement dans les ressources stratégiques. Cette dynamique est renforcée par le partenariat stratégique USA-RDC, dont l'objectif est de sécuriser les chaînes d'approvisionnement américaines en minerais critiques tout en favorisant une industrialisation locale créatrice de valeur ajoutée.

Toutefois, la disponibilité des ressources naturelles ne constitue plus, à elle seule, un facteur déterminant de localisation des investissements internationaux. Les investisseurs accordent désormais une importance croissante à la qualité de la gouvernance économique, à la stabilité réglementaire, à la transparence administrative et à la prévisibilité fiscale (OCDE, 2023 ; Banque mondiale, 2024).

II. 2. Une croissance minière soutenue mais encore insuffisamment convertie en attractivité

Les statistiques de la Banque centrale du Congo montrent que le secteur minier demeure le principal moteur de la croissance économique nationale. De 2020 à 2026, la valeur ajoutée du secteur a connu une progression remarquable, traduisant la forte demande mondiale en minerais stratégiques.

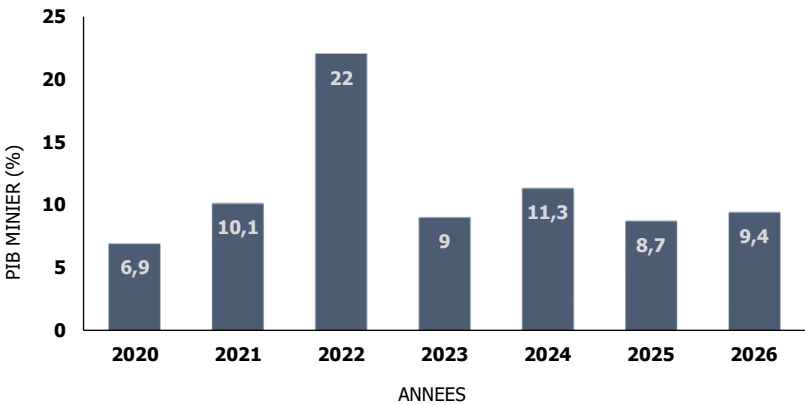


Figure 1. Évolution de la croissance minière 2020–2026

La croissance exceptionnelle enregistrée en 2022 (22 %) traduit l'intensification de la demande mondiale en cobalt et en cuivre. Les années suivantes témoignent d'une stabilisation autour de 9 à 11 %, niveau qui demeure supérieur à la moyenne de nombreuses économies africaines. Cette performance confirme que le potentiel économique du secteur minier est réel, mais son effet multiplicateur sur l'économie nationale reste limité par les contraintes institutionnelles qui affectent l'environnement des affaires.

II. 3. Les principaux risques perçus par les investisseurs américains

L'enquête réalisée par l'American Chamber of Commerce (AmCham RDC) met en évidence quatre catégories de risques majeurs qui influencent négativement les décisions d'investissement des entreprises américaines.

Tableau 2. Principaux risques perçus par les investisseurs américains en RDC en 2024

NATURE	RISQUES PERCUS EN RDC
Instabilité fiscale	67%
TVA Bloquée 18 mois	78%
12 Agences / permis	82%
Lourde documentation	71%

Source : AmCham

Les résultats montrent que la complexité administrative constitue aujourd'hui le principal obstacle à l'investissement, devant les questions fiscales. En effet, plus de huit investisseurs américains sur dix considèrent que la multiplication des administrations compétentes, l'absence d'interlocuteur unique et les délais bureaucratiques excessifs augmentent considérablement le coût des projets miniers.

Le remboursement tardif de la TVA représente également une contrainte majeure. Avec un délai moyen de 18 mois, la RDC se situe largement en deçà des standards internationaux qui fixent un délai maximal de 90 jours. Cette situation immobilise près de 1,2 milliard USD de trésorerie, réduisant la capacité des entreprises à financer leurs investissements et affectant leur rentabilité financière.

Enfin, la lourdeur documentaire constitue une autre source importante de coûts de transaction. Les investisseurs doivent actuellement produire 38 documents pour obtenir un permis d'exploitation minière, alors que les juridictions les plus performantes exigent généralement moins de vingt-cinq pièces administratives.

II. 4. Les conséquences économiques des insuffisances institutionnelles

Les contraintes identifiées produisent plusieurs effets négatifs sur l'économie congolaise. Premièrement, elles réduisent la bancabilité des projets miniers. Les institutions financières américaines, notamment la DFC et l'EXIM Bank, conditionnent leurs financements à l'existence d'un environnement réglementaire stable, transparent et prévisible. Les retards administratifs et l'incertitude fiscale augmentent le risque perçu et limitent ainsi l'accès aux financements concessionnels.

Deuxièmement, elles allongent les délais de mise en production des investissements. L'obtention d'un permis d'exploitation nécessite actuellement jusqu'à 22 mois, contre 6 mois dans les juridictions minières les plus compétitives comme l'Australie occidentale ou certaines provinces canadiennes.

Troisièmement, ces dysfonctionnements réduisent la compétitivité internationale de la RDC face à d'autres pays producteurs de minerais critiques, alors même que le contexte géopolitique offre une opportunité historique de repositionnement stratégique dans les chaînes de valeur mondiales.

Ainsi, l'amélioration du climat des affaires apparaît non seulement comme une exigence des investisseurs internationaux, mais également comme une condition indispensable à l'industrialisation durable du secteur minier congolais. Les insuffisances identifiées justifient la mise en œuvre des quatre réformes

structurantes proposées dans le cadre du partenariat stratégique USA-RDC. Celles-ci visent à rapprocher progressivement la RDC des standards internationaux en matière de gouvernance des investissements, de sécurité juridique et d'efficacité administrative.

III. LES RÉFORMES STRATÉGIQUES D'ALIGNEMENT DU CLIMAT DES AFFAIRES CONGOLAISES SUR LES STANDARDS DU PARTENARIAT USA-RDC (2026-2028)

L'analyse des contraintes institutionnelles montre que les difficultés rencontrées par les investisseurs américains résultent de facteurs autres que le potentiel économique de la République démocratique du Congo. Elles découlent plutôt de la persistance de rigidités administratives, fiscales et réglementaires qui accroissent le coût du risque. Dans cette perspective, les quatre réformes proposées constituent un ensemble cohérent visant à rapprocher progressivement le climat des affaires congolais des standards internationaux appliqués par la U.S. International Development Finance Corporation (DFC), l'Export-Import Bank of the United States (EXIM Bank) et les juridictions minières les plus performantes. Leur mise en œuvre devrait permettre de renforcer la confiance des investisseurs, de réduire les coûts de transaction et d'améliorer la bancabilité des projets miniers.

III. 1. La stabilisation fiscale contractuelle : renforcer la sécurité juridique des investissements

L'instabilité fiscale demeure l'une des principales préoccupations des investisseurs internationaux opérant dans les industries extractives. Les investissements miniers mobilisent des capitaux considérables dont la rentabilité s'étale généralement sur plusieurs décennies. Toute modification imprévisible de la fiscalité lors de cette période est susceptible de compromettre l'équilibre économique des projets. Afin de répondre à cette préoccupation, la présente étude propose l'introduction d'une clause contractuelle de stabilisation fiscale d'une durée de dix ans applicable aux investissements américains supérieurs à 200 millions USD. Cette convention garantirait notamment : un impôt sur les sociétés (IS) maintenu à 30 % ; une redevance minière fixée à 3,5 % ; la stabilité des principaux prélèvements fiscaux et douaniers pendant toute la durée de la convention ; le recours à l'arbitrage mondial de la Chambre de commerce internationale (CCI de Paris) en cas de différend.

Cette approche dépasse la simple stabilité législative en introduisant une garantie contractuelle directement opposable à l'État, conformément aux pratiques observées dans plusieurs juridictions minières internationales. L'application de cette réforme devrait contribuer à réduire significativement le risque souverain

perçu par les investisseurs américains et faciliter l'accès aux financements proposés par la DFC et l'EXIM Bank.

III. 2. Le remboursement garanti de la TVA en 90 jours : sécuriser la trésorerie des investisseurs

Le remboursement tardif de la TVA constitue aujourd'hui l'un des principaux freins à la compétitivité des entreprises exportatrices opérant en RDC. Le délai moyen de remboursement, estimé à 18 mois, immobilise environ 1,2 milliard USD de trésorerie, limitant ainsi la capacité des entreprises à financer leurs investissements et leurs activités courantes. Pour remédier à cette situation, il est proposé de créer un compte séquestre TVA Export administré par la Banque centrale du Congo (BCC), garantissant un remboursement dans un délai maximal de 90 jours calendaires. Le procédé proposé comporte trois étapes principales : J0 : dépôt de la demande de remboursement ; J30 : vérification par la Direction générale des douanes et accises (DGDA) ; J90 : paiement automatique par la Banque centrale du Congo.

En complément, une pénalité de 0,5 % par mois serait appliquée à l'État en cas de dépassement du délai réglementaire. Cette réforme constitue un levier majeur d'amélioration de la liquidité des entreprises minières et répond directement aux standards de l'OCDE et de la DFC.

III. 3. Le guichet unique de l'investisseur minier (« one-stop shop »)

Les procédures administratives actuelles nécessitent l'intervention de douze autorisations réparties entre huit administrations, ce qui conduit à un délai moyen de vingt-deux mois pour l'obtention d'un permis d'exploitation. Cette fragmentation institutionnelle accroît les coûts administratifs, multiplie les risques de redondance et réduit l'efficacité des services publics. La réforme proposée prévoit la création d'un Mining Investment Center, regroupant physiquement les principales administrations concernées, notamment le CAMI ; le ministère des Mines ; les services environnementaux ; les administrations fiscales et douanières. Chaque investisseur disposerait d'un chef de projet unique chargé d'assurer le suivi intégral du dossier grâce à un système numérique de traçabilité.

Tableau 3. Comparaison des procédures administratives

Avant la réforme	Après la réforme
12 autorisations	1 Guichet unique
8 administrations	1 interlocuteur unique
22 mois	6 mois

III. 4. La simplification documentaire et la digitalisation des procédures

La dernière réforme vise à réduire significativement les coûts administratifs associés à la constitution des dossiers d'investissement. Actuellement, 38 documents sont exigés pour l'obtention d'un permis d'exploitation. La réforme prévoit leur réduction à 22 documents, soit une diminution d'environ 40 %. Les principales innovations proposées sont : la reconnaissance mutuelle des documents délivrés par la U.S. Securities and Exchange Commission (SEC) et l'État du Delaware ; la suppression des exigences de légalisation et de traduction assermentée lorsque les documents sont déjà authentifiés ; l'adoption de la signature électronique ayant pleine valeur juridique ; la dématérialisation complète des procédures administratives.

La simplification documentaire permettra non seulement de réduire les délais administratifs mais également d'améliorer la transparence, la traçabilité des procédures et la qualité du service public offert aux investisseurs.

III. 5. Une feuille de route progressive pour la mise en œuvre des réformes

Afin de garantir leur efficacité, les quatre réformes sont organisées selon un calendrier progressif couvrant la période 2026-2028.

Tableau 4. Calendrier de mise en œuvre des réformes

Période	Réforme principale
T1 2026	Convention-type de stabilisation fiscale
T2 2026	Décret instituant la TVA remboursable en 90 jours
T3 2026	Projet pilote TVA – Katanga
T4 2026	Ouverture du Mining Investment Center
T2 2027	Délai opérationnel des permis ramené à 6 mois
T1 2028	Généralisation des dossiers traités en moins de 90 jours

Cette planification progressive permet de sécuriser la mise en œuvre des réformes tout en offrant aux investisseurs une visibilité sur les échéances institutionnelles. Elle constitue le socle opérationnel de l'alignement du climat des affaires congolaises sur les exigences du partenariat stratégique USA-RDC.

IV. IMPACTS ÉCONOMIQUES ATTENDUS DES RÉFORMES SUR L'ATTRACTIVITÉ DES INVESTISSEMENTS AMÉRICAINS EN RD CONGO

L'amélioration du climat des affaires constitue aujourd'hui un levier stratégique de transformation économique pour les pays riches en ressources naturelles. Dans le cas de la République démocratique du Congo, les quatre

réformes proposées ne poursuivent pas uniquement un objectif de simplification administrative ; elles visent également à créer un environnement institutionnel conforme aux exigences des investisseurs internationaux et des organismes américains de financement du développement. Leur mise en œuvre devrait produire des effets significatifs sur les flux d'investissements directs étrangers (IDE), la création d'emplois, la transformation industrielle locale et la compétitivité internationale de l'économie congolaise.

IV. 1. Renforcement de la bancabilité des projets miniers

L'un des principaux effets attendus des réformes est l'amélioration de la bancabilité des projets miniers. Dans la pratique internationale, la décision d'octroi de financements par la U.S. International Development Finance Corporation (DFC), l'Export-Import Bank of the United States (EXIM Bank) ou d'autres institutions financières de développement dépend largement de la qualité du cadre juridique et institutionnel du pays d'accueil. Les quatre réformes proposées répondent directement aux principaux critères d'évaluation de ces institutions qui sont :- la prévisibilité de la fiscalité ; - la rapidité des procédures administratives ; - la sécurité des flux de trésorerie et la transparence des mécanismes de gouvernance. L'introduction d'une clause de stabilisation fiscale, combinée au remboursement garanti de la TVA et à la réduction des délais administratifs, permettrait ainsi de diminuer le risque pays perçu et de réduire le coût du financement des investissements miniers.

IV. 2. Accroissement des investissements directs américains

Le partenariat stratégique USA-RDC vise à repositionner la République démocratique du Congo comme un partenaire privilégié des États-Unis dans les chaînes d'approvisionnement des minerais critiques. L'alignement du climat des affaires sur les standards DFC et EXIM devrait permettre d'accroître significativement les investissements américains dans les secteurs du cobalt ; du cuivre ; du lithium ; des terres rares ; des infrastructures minières ; des unités de transformation industrielle. Selon les projections présentées, le stock des investissements américains pourrait atteindre 25 milliards USD à l'horizon 2030, soit une progression sans précédent pour l'économie congolaise. Cette dynamique contribuerait à renforcer la diversification des partenaires économiques de la RDC tout en consolidant son intégration dans les chaînes de valeur mondiales.

IV. 3. Création d'emplois et développement du capital humain

Au-delà de l'augmentation des flux financiers, les réformes proposées poursuivent un objectif de développement inclusif. Les projections estiment

qu'elles pourraient conduire à la création d'environ 100 000 emplois directs, auxquels s'ajouteraient plusieurs centaines de milliers d'emplois indirects dans les services miniers ; les transports et la logistique ; la maintenance industrielle ; les infrastructures énergétiques ; les services financiers ; la sous-traitance nationale. Cette dynamique contribuerait à améliorer les revenus des ménages, à renforcer les compétences techniques nationales et à favoriser l'émergence d'un tissu industriel plus compétitif. En outre, le partenariat prévoit une politique de Local Content, favorisant une participation accrue des entreprises congolaises aux chaînes de sous-traitance et aux marchés industriels liés au secteur extractif.

IV. 4. Industrialisation et création de valeur ajoutée locale

L'une des principales innovations du partenariat USA-RDC réside dans le passage progressif d'un modèle centré sur l'exportation des minerais bruts vers une logique de transformation industrielle locale. L'objectif annoncé consiste à atteindre 35 % de raffinage local du cobalt et du cuivre d'ici 2032, contre une dépendance historique vis-à-vis des exportations de produits non transformés. Cette stratégie est cohérente avec les orientations de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), qui encourage la transformation locale des ressources naturelles afin d'accroître la compétitivité industrielle du continent.

IV. 5. Gouvernance, durabilité et compétitivité internationale

Les réformes proposées ne concernent pas uniquement l'amélioration des procédures administratives. Elles participent également à la modernisation de la gouvernance économique. Le partenariat prévoit notamment : l'application des normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) exigées par la DFC ; la mise en place de systèmes de traçabilité numérique (blockchain) des minerais stratégiques ; le renforcement de la transparence des procédures administratives ; la digitalisation complète des principaux services destinés aux investisseurs.

Ces dispositifs répondent aux exigences croissantes des marchés internationaux en matière de responsabilité sociale, de lutte contre la corruption et de sécurisation des chaînes d'approvisionnement.

V. DISCUSSION

Les résultats de cette étude montrent que la faiblesse de l'attractivité des investissements américains en République démocratique du Congo ne résulte pas d'un déficit de ressources naturelles, mais principalement de contraintes institutionnelles qui accroissent le risque perçu par les investisseurs. Cette conclusion rejoint les travaux de North (1990), Dunning (1998) et de l'OCDE (2023),

selon lesquels la qualité des institutions constitue un déterminant essentiel de la compétitivité des territoires.

Les quatre réformes proposées (stabilisation fiscale, remboursement de la TVA en 90 jours, Guichet Unique de l'Investisseur Minier et simplification documentaire) répondent directement aux exigences des principaux organismes américains de financement du développement (DFC et EXIM Bank). Elles traduisent une évolution vers une gouvernance économique fondée sur la sécurité juridique, la transparence administrative et la prévisibilité réglementaire.

Toutefois, leur réussite dépendra de plusieurs facteurs : la volonté politique, la coordination entre les administrations publiques, la digitalisation effective des procédures, le renforcement des capacités institutionnelles et l'application rigoureuse des textes réglementaires. Au-delà des réformes juridiques, l'amélioration durable du climat des affaires suppose également une gouvernance publique fondée sur la redevabilité, la lutte contre la corruption et la stabilité macroéconomique.

Ainsi, le partenariat stratégique USA-RDC ne doit pas être considéré uniquement comme un mécanisme d'attraction des capitaux étrangers, mais comme une opportunité d'accélérer la transformation industrielle de la RDC, de renforcer sa souveraineté économique et d'améliorer son positionnement dans les chaînes de valeur mondiales des minerais critiques.

VI. RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES

À la lumière des résultats de cette étude, les recommandations stratégiques suivantes sont proposées afin de renforcer durablement le climat des affaires en République démocratique du Congo et de consolider le partenariat stratégique USA-RDC :

- Institutionnaliser une clause contractuelle de stabilisation fiscale de dix ans pour les investissements stratégiques supérieurs à 200 millions USD afin de garantir la sécurité juridique et la prévisibilité fiscale.
- Garantir le remboursement intégral de la TVA dans un délai maximal de 90 jours, à travers un compte séquestre géré par la Banque Centrale du Congo et un mécanisme automatique de paiement.
- Créer un Guichet Unique de l'Investisseur Minier (Mining Investment Center) regroupant toutes les administrations concernées afin de réduire le délai de délivrance des permis de 22 à 6 mois.

- Simplifier les procédures administratives en réduisant le nombre de documents exigés de 38 à 22, en généralisant la signature électronique et en reconnaissant les documents internationaux certifiés.
- Poursuivre la digitalisation intégrale des services publics liés à l'investissement, notamment par la mise en place de plateformes numériques assurant la traçabilité complète des dossiers.
- Renforcer la gouvernance, la transparence et la lutte contre la corruption afin d'améliorer la crédibilité institutionnelle et de réduire le risque perçu par les investisseurs.
- Promouvoir une politique ambitieuse de contenu local (Local Content) favorisant la participation des entreprises congolaises, le développement des PME nationales et le transfert de compétences ;
- Accélérer l'industrialisation du secteur minier en encourageant la transformation locale du cobalt, du cuivre et des autres minerais stratégiques, avec un objectif d'au moins 35 % de raffinage local d'ici 2032.
- Mettre en place un mécanisme permanent de dialogue public-privé associant le Gouvernement, les investisseurs américains, l'ANAPI, les institutions financières internationales et les partenaires techniques afin d'assurer le suivi des réformes ;
- Instaurer un système national de suivi et d'évaluation du climat des affaires, fondé sur des indicateurs de performance (délais administratifs, flux d'IDE, satisfaction des investisseurs, création d'emplois et niveau de transformation industrielle), afin de mesurer régulièrement les progrès réalisés et d'ajuster les politiques publiques.

Ces recommandations s'inscrivent dans une vision de long terme visant à faire de la République démocratique du Congo une destination d'investissement compétitive, conforme aux standards internationaux, capable de transformer son potentiel minier en une croissance économique durable, inclusive et créatrice de valeur ajoutée nationale.

CONCLUSION

Cette étude met en évidence que la République démocratique du Congo dispose de tous les atouts géologiques nécessaires pour devenir un acteur majeur des chaînes de valeur mondiales des minerais critiques. Cependant, l'exploitation optimale de ce potentiel dépend moins de la disponibilité des ressources naturelles que de la qualité du climat des affaires et de la crédibilité des institutions publiques. L'analyse montre que les principales contraintes identifiées par les investisseurs américains concernent l'instabilité fiscale, les délais excessifs de

remboursement de la TVA, la complexité administrative et la lourdeur documentaire. Les quatre réformes proposées apportent des réponses concrètes à ces préoccupations en rapprochant progressivement la RDC des standards internationaux de gouvernance des investissements.

La mise en œuvre effective de ces réformes devrait permettre de renforcer la bancabilité des projets, d'accroître significativement les investissements directs américains, de créer près de 100 000 emplois directs, de porter le stock d'IDE à 25 milliards USD et de favoriser 35 % de transformation locale des minerais stratégiques à l'horizon 2032. Au-delà de leurs effets économiques, ces réformes contribueraient à faire évoluer la RDC d'un pays à fort potentiel minier vers une juridiction de référence en matière de gouvernance des investissements en Afrique. Le partenariat stratégique USA-RDC apparaît ainsi comme une opportunité historique de conjuguer sécurité des investissements, industrialisation nationale, création de valeur ajoutée locale et développement durable, dans une logique de coopération mutuellement bénéfique.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS. (2025). *Guide de l'investisseur en République démocratique du Congo*.
- AMERICAN CHAMBER OF COMMERCE RDC. (2024). *Survey on U.S. investors' perceptions in the Democratic Republic of the Congo*.
- BANQUE CENTRALE DU CONGO. (2026). *Note de conjoncture économique : Juin 2026*.
- BANQUE MONDIALE. (2020). *Doing business 2020*.
- BANQUE MONDIALE. (2024). *Global economic prospects*.
- CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT. (2024). *World investment report 2024*.
- DUNNING, J. H. (1998). Location and the multinational enterprise: A neglected factor? *Journal of International Business Studies*, 29(1), 45-66.
- EXPORT-IMPORT BANK OF THE UNITED STATES. (2024). *Annual report 2024*.
- INTERNATIONAL ENERGY AGENCY. (2024). *Global critical minerals outlook 2024*.
- NORTH, D. C. (1990). *Institutions, institutional change and economic performance*. Cambridge University Press.
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. (2023). *Cadre d'action pour l'investissement*.

-
- RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO. (2018). *Code minier de la République démocratique du Congo : Loi no 18/001 du 9 mars 2018*.
 - RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO. (2024). *Loi de finances 2024*.
 - U.S. INTERNATIONAL DEVELOPMENT FINANCE CORPORATION. (2024). *Development impact and investment policies*.
 - WILLIAMSON, O. E. (2000). The new institutional economics: Taking stock, looking ahead. *Journal of Economic Literature*, 38(3), 595–613.